

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES TRANSPORTS

Communiqué de presse

Le 29 mars 2013

Création du Haut Comité de la qualité de service dans les transports

Par arrêtés du 22 février 2013, Frédéric Cuvillier, ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, et Benoît Hamon, ministre chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, ont nommé les membres du **Haut Comité de la qualité de service dans les transports** (HCQST).

Ce haut comité présidé par **Olivier Faure**, député de Seine-et-Marne, comprendra 37 membres titulaires répartis en trois collèges : les parlementaires et représentants des collectivités publiques (12 membres), les représentants des opérateurs (10 membres), les représentants des consommateurs et usagers des transports (10 membres), auxquels s'ajoutent 5 personnalités qualifiées.

Cette assemblée unique en son genre par sa représentativité regroupera les acteurs de tous les modes de transport public et régulier de voyageurs : aérien, ferroviaire, urbain, routier et maritime.

Particulièrement sensible à l'importance des transports dans la vie quotidienne des Français, Frédéric Cuvillier tient à ce que ce haut comité soit un véritable lieu de rencontres, d'échanges et de propositions afin d'améliorer la qualité de service dans les transports.

Le Haut Comité pourra ainsi être saisi pour avis par le ministre en charge des Transports, débattre de tous les sujets relatifs à la qualité de service et émettre des vœux et des recommandations pour l'amélioration du service rendu aux usagers et passagers.

Rappelons qu'aux termes des décrets des 14 et 15 février 2012 qui ont créé les deux entités, le Haut Comité est placé auprès de l'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST).

L'Autorité de la qualité de service dans les transports

Instituée au sein du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, l'AQST est compétente en matière de qualité de service dans les transports terrestres, aériens et maritimes, publics et réguliers de voyageurs. À ce titre, elle diffuse depuis février 2012 sur son site « qualitetransports.gouv.fr » des statistiques mensuelles de ponctualité et de régularité des

lignes régulières aériennes importantes et des lignes ferroviaires nationales et internationales, ainsi que des informations sur les droits et démarches des voyageurs dans ces modes de transport. À l'été 2013, conformément à la demande de Frédéric Cuvillier annoncée lors de sa conférence de presse du 21 mars, l'AQST étendra son champ aux TER et au Transilien.

Contacts presse :

AQST : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73

CGEDD/ Com : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11